



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 41800

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'avenir des officines de pharmacie. Les pharmaciens et leurs collaborateurs garantissent l'accès aux médicaments 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à tous les patients. Ils assurent un accès aux soins à l'ensemble des Français grâce au tiers payant généralisé. Ils contribuent aussi aux économies de l'assurance maladie par une implication forte dans la substitution des génériques et participent, avec le ministère de la santé, à la gestion de crises majeures (Médiateur, pilules de 3e et 4e générations...) en apportant un message adapté et compréhensible. Demain, la situation économique des officines déjà fragilisée, sera aggravée par les mesures contenues dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2014. 120 000 emplois qualifiés sont concernés et menacés. Aussi, il lui demande de renoncer aux mesures du PLFSS et d'ouvrir des négociations avec les représentants des pharmaciens et de discuter de l'avenir de la profession.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé est très attentive à la situation des pharmaciens et est consciente du rôle déterminant qu'ils apportent dans la qualité des soins de proximité. La ministre salue la forte implication des pharmaciens dans le développement de l'usage des médicaments génériques, crucial pour la maîtrise de nos dépenses de santé. Elle a exprimé ses remerciements à la profession dans le rôle actif de la réussite de cette mesure de la convention pharmaceutique. La ministre a insisté sur son attachement à la mise en oeuvre de l'avenant relatif à l'honoraire de dispensation. En effet, en valorisant l'acte pharmaceutique de dispensation, ce nouveau mode de rémunération permet de déconnecter une partie des revenus des pharmaciens du prix des médicaments et ainsi rendre leur rémunération moins dépendante de la conjoncture et des politiques de baisses de prix. Aussi la ministre a demandé à l'union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) de mener rapidement à leur terme les négociations avec les représentants des pharmaciens d'officine visant à conclure un avenant conventionnel sur l'honoraire à la dispensation. Ce processus est proche de sa conclusion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41800

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11485

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4233